

UTILISATION DES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES PAR LES MÉNAGES

MÉN 8

Les produits phytopharmaceutiques (PPP) sont des produits destinés essentiellement à lutter contre les végétaux indésirables et à protéger les végétaux¹. Ils sont surtout utilisés en agriculture, mais aussi notamment dans les jardins, par les ménages². Ces usages non professionnels sont souvent inopportuns (manque d'information quant aux alternatives, application non conforme...) et peuvent porter atteinte à la santé des utilisateurs et de leur entourage, ainsi qu'à l'environnement.

Une enquête³ a été réalisée en 2016 auprès d'un panel constitué de 2033 ménages wallons possédant un jardin, représentatif de la population wallonne, afin notamment de cerner leurs motivations quant à l'utilisation des PPP et/ou des méthodes alternatives (MA) et d'identifier les modalités d'achat et d'utilisation des PPP.

42% des ménages wallons utilisent des PPP dans leur jardin

Parmi les 2033 ménages interrogés, 20% utilisent exclusivement des PPP, 22% utilisent à la fois des PPP et des MA, 23% utilisent exclusivement des MA et 35% n'utilisent ni les uns, ni les autres. Les motivations des ménages qui n'utilisent que des PPP sont diverses, les facteurs les plus fréquemment cités étant une meilleure maîtrise des indésirables, une méthode plus rapide, plus facile et plus efficace. À l'inverse, les ménages qui n'utilisent que des MA mettent prioritairement en avant la préservation de l'environnement et les risques moindres pour leur entourage. L'analyse du profil des ménages qui n'utilisent que des PPP indique une fréquence plus élevée de ménages de classes sociales supérieures et de ménages dont le principal responsable des revenus travaille à temps plein.

Une utilisation des PPP pas toujours conforme

Les ménages qui utilisent des PPP (42%) effectuent prioritairement leurs achats dans des magasins non spécialisés (52% dans des magasins de bricolage et 29% dans des grandes surfaces *versus* 41% dans des jardineries spécialisées), bien que 4% d'entre eux passent par une filière illicite, à savoir l'acquisition *via* un agriculteur. Juste avant l'utilisation du

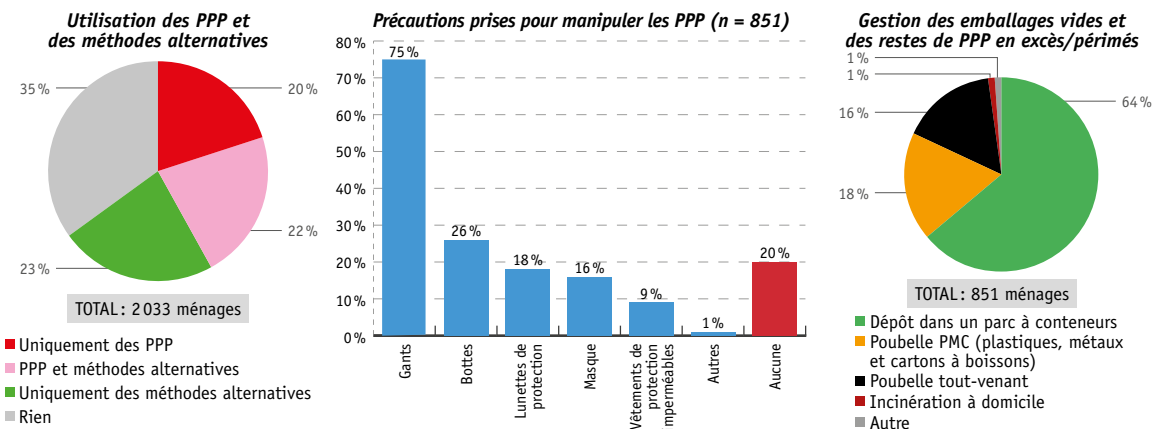
produit, 6% des ménages ne lisent pas du tout l'étiquette et 33% la lisent en diagonale. Le port des gants est une mesure de protection courante (75% des utilisateurs), les autres moyens de protection étant toutefois peu utilisés: bottes (26%), lunettes (18%), masque (16%), vêtements de protection (9%). Une fraction non négligeable des utilisateurs (20%) ne porte aucune protection. Interrogés par rapport au matériel utilisé pour appliquer les PPP, le pulvérisateur à dos et le spray figurent dans le trio de tête (69% et 22%, respectivement), de même que l'arrosoir (29%). Enfin, concernant la gestion des déchets, 64% des utilisateurs de PPP déposent leur emballage vide ou leurs restes de produits en excès/périmés au parc à conteneurs, alors que 18% les déposent dans la poubelle PMC⁴, 16% dans la poubelle tout-venant et 1% les incinère.

Le Programme wallon de réduction des pesticides (PWRP) 2013-2017 et les ménages

Le PWRP 2013-2017⁵ contient plusieurs mesures visant à encadrer l'usage des PPP et à sensibiliser les ménages aux bonnes pratiques du jardinage. Les résultats de l'enquête montrent que "l'utilisation responsable et raisonnée des PPP" par les ménages, prônée par le PWRP, semble toutefois modérément appliquée.

[1] Ils comprennent notamment les fongicides, les herbicides, les agents antimosse, les insecticides, les molluscicides et les rodenticides. | [2] → AGRI 6 | [3] GfK, 2016c | [4] Plastiques, métaux et cartons à boissons | [5] → TRANSV 3

Fig. MÉN 8-1 Utilisation des produits phytopharmaceutiques (PPP) par les ménages wallons*



* Panel constitué de 2033 ménages wallons représentatif de la population wallonne

REEW 2017 - Source: SPW - DGO3 - DEMNA & DEE